Image not found or type unknown

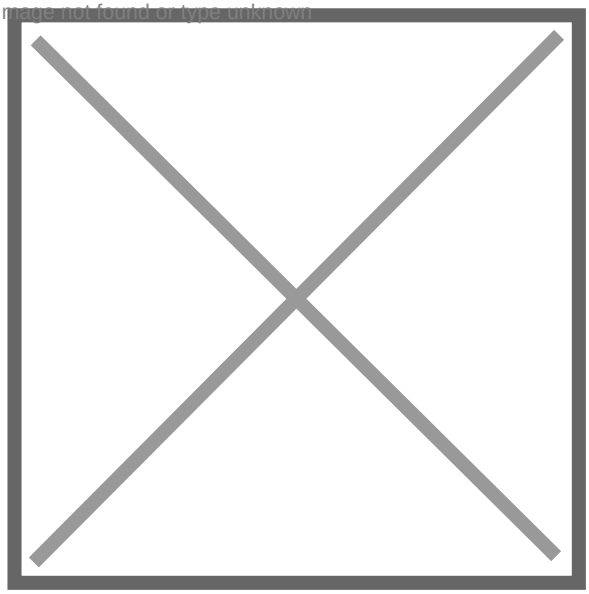

Accident de travaille de plus 10 mois

Par **moomee**, le **16/10/2014** à **23:59**

Je suit en accident de travaille jette consolider par le médecin du travaille .j'ai conteste sa décision. On ma couper m'ai indemnités pendant 4 mois .ensuite 4 moi plus tard ont m'a désigné un autre médecin cotrole et me consolide lui aussi mai je ne peux pas travailler il veut me passer en maladies profetionnelle.la je voudrait savoir si les 4 moi je les et perdu ou il vont me les payer si je passe en maladie profaitionelle.merci

Par **moisse**, le **17/10/2014** à **12:11**

Bonjour,
[citation] jette consolider par le médecin du travaille [/citation]
Non c'est impossible.
Soit il s'agit d'un médecin mandaté par l'employeur, soit d'un médecin contrôleur ou enfin, du médecin conseil sur rendez-vous à la CPAM dont vous dépendez.
Il fallait donc reprendre le travail en ayant au préalable avisé l'employeur afin qu'il organise une visite de reprise.
Je ne sais qui propose la requalification de l'accident en maladie professionnelle, mais cela me parait farfelu en l'état de votre exposé.

Par **moomee**, le **17/10/2014** à **17:18**

Set le médecin de la CPAM qui ma consolidé mai moi je ne peux pas reprendre le travaille je me suis fait opérer du dos je n'arrive méme pas a me Besse ou prendre quelle que chose de

lour .je set membre plus coifer pour me fait payer de plus de 4moi.merci de m'avoir répondu

Par **moisse**, le **17/10/2014** à **19:18**

Bonsoir,
Comme beaucoup, vous confondez consolidation et guérison.
La consolidation signifie qu'en l'état actuel de la science médicale il n'y a pas de possibilité d'améliorer votre état.
Il est étonnant que le médecin-conseil ou votre médecin traitant n'ait pas cherché à vous faire classer en invalidité catégorie 1 ou 2.
Dès lors une reprise du travail aurait débouché sur un licenciement pour inaptitude et l'éligibilité aux allocations de retour à l'emploi ou au classement définitif en travailleur handicapé.

Par **moomee**, le **18/10/2014** à **09:22**

Je vient de voir mon médecin il me propose une maladie professionnelle . se la vé dirt quoi au niveau salaires sont pour centage.et je vous remercie tout vos réponses mon rassure

Par **moisse**, le **18/10/2014** à **09:30**

Bonjour,
Le médecin ne vous propose pas un classement en maladie professionnelle.
Il vous propose de vous aider à monter un dossier de demande de classement auprès de la CRA de votre caisse de sécurité sociale (CPAM).
Mais ce n'est pas gagné.
Si ce classement aboutit les indemnités de licenciement seront plus importantes, et votre situation débouchera sur l'attribution d'une rente.

Par **moomee**, le **18/10/2014** à **14:05**

Je vous remerci beaucoup pour tout vos réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés